

Directive copyright : pourquoi l'échec, comment lutter

Oui, le vote de la directive Copyright est encore un violent coup contre les libertés numériques chères aux libristes. Notre mobilisation a-t-elle manqué de vigueur pour alerter les députés européens et faire pression sur leur vote ?

Ont-ils été plus réceptifs une fois encore au puissant lobbying combiné de l'industrie du divertissement, des médias traditionnels et des ayants droit ? Outre ces hypothèses et sans les exclure, [Cory Doctorow](#), militant de longue date (dont nous [traduisons les articles](#) depuis longtemps) pense qu'il existe chez les eurodéputés une sorte d'ignorance doublée d'une confiance naïve dans les technologies numériques.

Dans l'article dont Framalang vous propose la traduction, il expose également les conséquences concrètes de la calamiteuse Directive Copyright¹ pour tous les internautes, et particulièrement les créateurs indépendants. Enfin, sans en masquer le niveau de difficulté, il indique les points d'appui d'une lutte qui demeure possible, et qui doit être incessante, au-delà des prétendues « victoires » et « défaites ».

Aujourd'hui, L'Europe a perdu Internet. Maintenant, nous contre-attaquons.

par Cory Doctorow

Article original sur le site de l'EFF : [Today, Europe Lost The Internet. Now, We Fight Back.](#)

Traduction Framalang : rama, Sonj, FranBAG, goofy, hello, Util-Alan, dr4Ke, Savage, david, Piup

La semaine dernière, lors d'un vote qui a divisé presque tous les grands partis de l'Union européenne, les députés européens ont adopté toutes les terribles propositions de la nouvelle directive sur le droit d'auteur et rejeté toutes les bonnes, ouvrant la voie à la surveillance de masse automatisée et à la censure arbitraire sur Internet : cela concerne aussi bien les messages – comme les tweets et les mises à jour de statut sur Facebook – que les photos, les vidéos, les fichiers audio, le code des logiciels – tous les médias qui peuvent être protégés par le droit d'auteur.

Trois propositions ont été adoptées par le Parlement européen, chacune d'entre elles est catastrophique pour la liberté d'expression, la vie privée et les arts :

1. Article 13 : les filtres de copyright. Toutes les plateformes, sauf les plus petites, devront adopter défensivement des filtres de copyright qui examinent tout ce que vous publiez et censurent [tout ce qu'ils jugent être une violation du copyright](#).

2. Article 11 : il est interdit de créer des liens vers les sites d'information en utilisant plus d'*un mot* d'un article, à moins d'utiliser un service qui a acheté une licence du site vers lequel vous voulez créer un lien. Les sites d'information peuvent faire payer le droit de les citer ou le refuser, ce qui leur donne effectivement le droit de choisir qui peut les critiquer. Les États membres ont la possibilité, sans obligation, de créer des exceptions et des limitations pour réduire les dommages causés par ce nouveau droit.

3. Article 12a : pas d'affichage en ligne de vos propres photos ou vidéos de matchs sportifs. Seuls les « organisateurs » d'événements sportifs auront le droit

d'afficher publiquement tout type d'enregistrement d'un match. Pas d'affichage de vos selfies sur fond de spectacle, ou de courtes vidéos de pièces de théâtre passionnantes. Vous êtes le public, votre travail est de vous asseoir là où on vous le dit, de regarder passivement le match et de rentrer chez vous.

Au même moment, l'UE a rejeté jusqu'à la plus modeste proposition pour adapter le droit d'auteur au vingt-et-unième siècle :

1. Pas de « liberté de panorama ». Quand nous prenons des photos ou des vidéos dans des espaces publics, nous sommes susceptibles de capturer incidemment des œuvres protégées par le droit d'auteur : depuis l'art ordinaire dans les publicités sur les flancs des bus jusqu'aux T-shirts portés par les manifestants, en passant par les façades de bâtiments revendiquées par les architectes comme étant soumises à leur droit d'auteur. L'UE a rejeté une proposition qui rendrait légal, à l'échelle européenne, de photographier des scènes de rue sans craindre de violer le droit d'auteur des objets en arrière-plan ;

2. Pas de dispense pour les « contenus provenant des utilisateurs », ce qui aurait permis aux États membres de l'UE de réserver une exception au droit d'auteur à l'utilisation d'extraits d'œuvres pour « la critique, la revue, l'illustration, la caricature, la parodie ou le pastiche. »

J'ai passé la majeure partie de l'été à discuter avec des gens qui sont très satisfaits de ces négociations, en essayant de comprendre pourquoi ils pensaient que cela pourrait être bon pour eux. Voilà ce que j'ai découvert.

Ces gens ne comprennent rien aux filtres. Vraiment rien.

L'industrie du divertissement a convaincu les créateurs qu'il existe une technologie permettant d'identifier les œuvres protégées par le droit d'auteur et de les empêcher d'être

montrées en ligne sans une licence appropriée et que la seule chose qui nous retient est l'entêtement des plateformes.

La réalité, c'est que les filtres empêchent principalement les utilisateurs légitimes (y compris les créateurs) de faire des choses légitimes, alors que les véritables contrefacteurs trouvent ces filtres faciles à contourner.

En d'autres termes : si votre activité à plein temps consiste à comprendre comment fonctionnent les filtres et à bidouiller pour les contourner, vous pouvez devenir facilement expert·e dans ce domaine. Les filtres utilisés par le gouvernement chinois pour bloquer les images, par exemple, peuvent être contournés par des mesures simples.

Cependant, ces filtres sont mille fois plus efficaces que des filtres de copyright, parce qu'ils sont très simples à mettre en œuvre, tandis que leurs commanditaires ont d'immenses moyens financiers et techniques à disposition.

Mais si vous êtes un photographe professionnel, ou juste un particulier qui publie son propre travail, vous avez mieux à faire que de devenir un super combattant anti-filtre. Quand un filtre se trompe sur votre travail et le bloque pour violation du copyright, vous ne pouvez pas simplement court-circuiter le filtre avec un truc clandestin : vous devez contacter la plateforme qui vous a bloqué·e, vous retrouvant en attente derrière des millions d'autres pauvres gogos dans la même situation que vous.

Croisez les doigts et espérez que la personne surchargée de travail qui prendra votre réclamation en compte décidera que vous êtes dans votre droit.

Bien évidemment, les grosses entreprises du divertissement et de l'information ne sont pas inquiétées par ce résultat : elles ont des points d'entrée directe dans les plateformes de diffusion de contenus, des accès prioritaires aux services d'assistance pour débloquer leurs contenus quand ceux-ci sont

bloqués par un filtre. Les créateurs qui se rallieront aux grandes sociétés du divertissement seront ainsi protégés des filtres – tandis que les indépendants (et le public) devront se débrouiller seuls.

Ils sous-estiment lourdement l'importance de la concurrence pour améliorer leur sort.

La réalisation des filtres que l'UE vient d'imposer coûtera des centaines de millions de dollars. Il y a très peu d'entreprises dans le monde qui ont ce genre de capital : les géants de la technologie basés aux États-Unis ou en Chine et quelques autres, comme VK en Russie.

L'obligation de filtrer Internet impose un seuil plancher à l'éventuel fractionnement des grandes plateformes par les régulateurs anti-monopole : puisque seules les plus grandes entreprises peuvent se permettre de contrôler l'ensemble du réseau à la recherche d'infractions, elles ne pourront pas être forcées à se séparer en entités beaucoup plus petites. La dernière version de la directive prévoit des exemptions pour les petites entreprises, mais celles-ci devront rester petites ou anticiper constamment le jour où elles devront elles-mêmes endosser le rôle de police du droit d'auteur. Aujourd'hui, l'UE a voté pour consolider le secteur des technologies, et ainsi pour rendre beaucoup plus difficile le fonctionnement des créateurs indépendants. Nous voyons deux grandes industries, faisant toutes deux face à des problèmes de compétitivité, négocier un accord qui fonctionne pour elles, mais qui diminuera la concurrence pour le créateur indépendant pris entre les deux. Ce qu'il nous fallait, c'était des solutions pour contrer le renforcement des industries de la technologie comme de celles de la création : au lieu de cela, nous avons obtenu un compromis qui fonctionne pour elles, mais qui exclut tout le reste.

Comment a-t-on pu en arriver à une situation si désastreuse ?

Ce n'est pas difficile à comprendre, hélas. Internet fait partie intégrante de tout ce que nous faisons, et par conséquent, chaque problème que nous rencontrons a un lien avec Internet. Pour les gens qui ne comprennent pas bien la technologie, il y a un moyen naturel de résoudre tout problème : « réparer la technologie ».

Dans une maxime devenue célèbre, Arthur C. Clarke affirmait que « toute technologie suffisamment avancée est indiscernable de la magie ». Certaines réalisations technologiques semblent effectivement magiques, il est naturel d'être témoin de ces miracles du quotidien et d'estimer que la technologie peut tout faire.

L'incapacité à comprendre [ce que la technologie peut ou ne peut pas faire](#) est la source d'une infinité d'erreurs : depuis ceux qui affirment hâtivement que les machines à voter connectées peuvent être suffisamment sécurisées pour être utilisées lors d'une élection nationale ; aux officiels qui clairomment qu'il est possible de créer un système de chiffrement qui empêche les truands d'accéder à nos données, mais autorise la police à accéder aux données des truands ; en passant par la croyance que le problème de la frontière irlandaise post-Brexit [peut être « solutionné »](#) par de vagues mesures techniques.

Dès que quelques puissants décideurs des industries du divertissement ont été persuadés que le filtrage massif était possible et sans conséquence néfaste, cette croyance s'est répandue, et quand les spécialistes (y compris [les experts qui font autorité](#) sur le sujet) disent que ce n'est pas possible, ils sont accusés d'être bornés et de manquer de vision, pas d'apporter un regard avisé sur ce qui est possible ou non.

C'est un schéma assez familier, mais dans le cas de la directive européenne sur le copyright, il y a eu des facteurs aggravants. Lier un amendement sur les filtres de copyright à une proposition de transfert de quelques millions d'euros des

géants de l'informatique vers les propriétaires de médias a garanti une couverture médiatique favorable de la part de la presse, qui cherche elle-même une solution à ses problèmes.

Enfin, le problème est qu'Internet favorise une sorte de vision étriquée par laquelle nous avons l'illusion que la petite portion du Net que nous utilisons en constitue la totalité. Internet gère des milliards de communications publiques chaque jour : vœux de naissance et messages de condoléances, signalement de fêtes et réunions prochaines, campagnes politiques et lettres d'amour. Un petit bout, moins d'un pour cent, de ces communications constitue le genre de violation du droit d'auteur visé par l'article 13, mais les avocats de cet article insistent pour dire que le « but premier » de ces plateformes est de diffuser des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Il ne fait aucun doute que les gens de l'industrie du divertissement interagissent avec beaucoup d'œuvres de divertissement en ligne, de la même façon que la police voit beaucoup de gens qui utilisent Internet pour planifier des crimes, et les fashionistas voient beaucoup de gens qui utilisent Internet pour montrer leurs tenues.

L'Internet est plus vaste qu'aucun·e d'entre nous ne peut le concevoir, mais cela ne signifie pas que nous devrions être indifférent·e·s à tous les autres utilisateurs d'Internet et à ce qu'ils perdent lorsque nous poursuivons nos seuls objectifs, aux dépens du reste du monde numérique.

Le vote récent de la directive sur le copyright ne rend pas seulement la vie plus difficile aux créateurs, en donnant une plus grande part de leurs revenus à Big contenus et Big techno – il rend la vie plus difficile pour nous tous. Hier, un spécialiste d'un syndicat de créateurs dont je suis membre m'a dit que leur travail n'est pas de « protéger les gens qui veulent citer Shakespeare » (qui pourraient être bloqués par l'enregistrement bidon de ses œuvres dans les filtres du droit

d'auteur) – mais plutôt de protéger les intérêts des photographes du syndicat dont l'œuvre est « volée ». Non seulement l'appui de mon syndicat à cette proposition catastrophique ne fait aucun bien aux photographes, mais il causera aussi d'énormes dommages à ceux dont les communications seront prises entre deux feux. Même un taux d'erreur de seulement un pour cent signifie encore des dizaines de millions d'actes de censure arbitraire, chaque jour.

Alors, que faut-il faire ?

En pratique, il existe bien d'autres opportunités pour les Européens d'influencer leurs élu·es sur cette question.

* Tout de suite : la directive rentre dans une phase de « [trilogues](#) », des réunions secrètes, à huis clos, entre les représentants des gouvernements nationaux et de l'Union européenne ; elles seront difficiles à influencer, mais elles détermineront le discours final présenté au parlement pour le prochain vote (difficulté : 10/10).

* Au printemps prochain, le Parlement européen votera sur le discours qui ressort de ces trilogues. Il est peu probable qu'ils puissent étudier le texte plus en profondeur, on passera donc à un vote sur la directive proprement dite. Il est très difficile de contrecarrer la directive à ce stade (difficulté : 8/10).

* Par la suite les 28 États membres devront débattre et mettre en vigueur leurs propres versions de la législation. Sous bien des aspects, il sera plus difficile d'influencer 28 parlements distincts que de régler le problème au niveau européen, quoique les membres des parlements nationaux seront plus réceptifs aux arguments d'internautes isolés, et les victoires obtenues dans un pays peuvent être mises à profit dans d'autres (« Tu vois, ça a marché au Luxembourg. On n'a qu'à faire la même chose. ») (difficulté : 7/10).

* À un moment ou à un autre : contestations judiciaires. Étant donné l'ampleur de ces propositions, les intérêts en jeu et les questions non résolues sur la manière d'équilibrer tous les droits en jeu, nous pouvons nous attendre à ce que la Cour de justice européenne soit saisie de cette question. Malheureusement, les contestations judiciaires sont lentes et coûteuses (difficulté : 7/10).

En attendant, des élections européennes se profilent, au cours desquelles les politiciens de l'UE devront se battre pour leur emploi. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où un futur membre du Parlement européen peut gagner une élection en se vantant de l'expansion du droit d'auteur, mais il y a beaucoup d'adversaires électoraux potentiels qui seront trop heureux de faire campagne avec le slogan « Votez pour moi, mon adversaire vient de casser Internet » ;

Comme nous l'avons vu dans le combat pour la neutralité du Net aux USA, le mouvement pour protéger l'Internet libre et ouvert bénéficie d'un large soutien populaire et peut se transformer en sujet brûlant pour les politiciens.

Écoutez, on n'a jamais dit que notre combat se terminerait par notre « victoire » définitive – le combat pour garder l'Internet libre, juste et ouvert est *toujours* en cours.

Tant que les gens auront :

- a) des problèmes,
- b) liés de près ou de loin à Internet,

il y aura toujours des appels à casser/détruire Internet pour tenter de les résoudre.

Nous venons de subir un cuisant revers, mais cela ne change pas notre mission. Se battre, se battre et se battre encore pour garder Internet ouvert, libre et équitable, pour le préserver comme un lieu où nous pouvons nous organiser pour

mener les autres luttes qui comptent, contre les inégalités et les trusts, les discriminations de race et de genre, pour la liberté de la parole et de la légitimité démocratique.

Si ce vote avait abouti au résultat inverse, nous serions *toujours* en train de nous battre aujourd'hui. Et demain. Et les jours suivants.

La lutte pour préserver et restaurer l'Internet libre, équitable et ouvert est une lutte dans laquelle vous vous engagez, pas un match que vous gagnez. Les enjeux sont trop élevés pour faire autrement.

* * *

Pour donner suite à cette lecture, nous vous recommandons l'article de Calimaq dont le titre est un peu à contre-courant : [La directive Copyright n'est pas une défaite pour l'Internet Libre et Ouvert !](#)

21 degrés de liberté – 15

La communication, sur Internet et ses médias sociaux comme dans la vie, doit rester dans le cadre des lois. Mais est-il normal qu'un puissant média comme Facebook s'arroge le droit de décider, le plus souvent sans explication ni recours, de quels sujets on parle de façon privée ?

Voici déjà le 15^e article de la série écrite par [Rick Falkvinge](#). Le fondateur du [Parti Pirate suédois](#) prend ici l'exemple de la censure exercée par Facebook, qui en quelque sorte se substitue aux lois en imposant la sienne et bride la liberté d'expression.

Le fil directeur de la série de ces 21 articles, comme on peut le voir clairement dans les [épisodes précédents](#) que nous vous avons déjà livrés, c'est la **perte de certaines libertés** dont nous disposions encore assez récemment, avant que le passage au tout-numérique ne nous en prive.

Les médias numériques interdisent à nos enfants d'aborder certains sujets.

Source : [Rick Falkvinge](#) sur [privateinternetaccess.com](#)

Traduction Framalang : wyatt, draenog, goofy, et un·e anonyme

Dans le pire des cas il pouvait être interdit à nos parents de se rencontrer. Mais aujourd'hui, on empêche nos enfants de parler de certains sujets, une fois la conversation en cours. Cette évolution est effrayante.



Lorsqu'un lien vers The Pirate Bay est publié sur Facebook par nos enfants, une petite fenêtre fait son apparition à l'écran

avec pour message « Le lien que vous venez de publier n'est pas approprié. Veuillez ne plus publier de tels liens ».

Oui, même dans les conversations privées. Particulièrement dans les conversations privées.

Cela peut paraître anodin, c'est véritablement inouï. Les discussions de nos enfants ne sont pas restreintes en soi, mais elles sont en revanche contrôlées si elles abordent les sujets sensibles dont le régime ne souhaite pas qu'on discute et on les empêche d'en discuter. C'est bien pire que de simplement interdire à certaines personnes de se rencontrer.

L'équivalent analogique de cette pratique serait une conversation téléphonique classique de nos parents dans laquelle une troisième voix menaçante interviendrait, parlant lentement sur un ton assez doux pour être perçu comme une menace : « Vous avez fait mention d'un sujet interdit. Veuillez ne plus discuter de sujets interdits à l'avenir. »

Nos parents auraient été effrayés si cela s'était produit – et à juste raison !

Mais dans le monde numérique de nos enfants, au lieu d'être conspuée, cette pratique est acclamée par les mêmes personnes qui la réprouveraient si elles venaient à en être les victimes.

Dans le cas de notre exemple bien sûr, n'importe lequel des liens vers The Pirate Bay est considéré comme sujet interdit, selon le postulat – le postulat ! – qu'ils mènent à la production de copies qui seraient décrétées en violation du droit d'auteur par un tribunal.



Copie d'écran de Marc Rees en illustration d'un article de NextImpact : [Facebook censure \(toujours\) les messages privés qui l'ennuient.](#)

La première fois que j'ai vu la fenêtre Facebook m' enjoignant à ne pas discuter de sujets interdits, je tentais de partager via The Pirate Bay du contenu à caractère politique que j'avais créé. Cette façon de faire s'est avérée très efficace pour partager des gros fichiers, c'est exactement la raison pour laquelle le site est très utilisé (qui aurait pensé à ça, hein ?), notamment par des personnes qui comme moi veulent partager de vastes séries de documents politiques.

Il existe des canaux de communications privés, mais très peu de personnes les utilisent, et les politiciens (oui, nos parents analogiques inclus) s'en réjouissent, à cause du « terrorisme » et autres épouvantails.

La vie privée demeure de votre responsabilité.

La réforme européenne du droit d'auteur ? – une menace pour le logiciel libre selon Glyn Moody

Comme vous l'avez peut-être lu dans [l'appel de Julia Reda](#) que nous avons publié hier, l'heure est à la mobilisation contre une proposition de directive européenne qui pourrait avoir des effets dévastateurs.

Non, les GAFAM ne seraient pas les premiers impactés, mais plutôt des entreprises moins bien armées et aussi des sites comme Wikipédia, ainsi que des plateformes de dépôt et partage de code qui constituent des ressources précieuses pour la communauté du logiciel libre.

De tels sites risquent d'être contraints à des dispositifs coûteux et difficiles à mettre en œuvre pour filtrer les contenus sous droits. C'est ce que détaille aujourd'hui Glyn Moody à propos des effets de l'article 13 de cette proposition de directive, contre laquelle [a déjà alerté l'April](#) depuis septembre dernier.

Aujourd'hui, la mobilisation de [plus de 80 organisations](#) et la mise en place du site <https://savethememe.net/en> constituent des formes d'action militante auxquelles le plus grand nombre doit contribuer. Diffusons largement la traduction des articles de Julia Reda et de Glyn Moody. Signons la lettre ouverte [Save Code Share!](#) Opposons le groupe de pression de la communauté du libre au lobby du droit d'auteur qui est sans cesse à la manœuvre dans les institutions européennes.

Ce texte est une traduction d'un article rédigé par le

journaliste **Glyn Moody** et [publié sur le site Linux Journal le 3 avril 2018](#). Il a également été [publié sur le site de l'April](#). Nous souhaitons contribuer à lui donner davantage encore de visibilité.

Traduction : etienne, goofy, mo, Lumi, wyatt, Alby, glyn moody, Fred, April.

Le [logiciel libre](#) subit l'offensive des nouvelles lois européennes sur le droit d'auteur



Glyn Moody, photo
Zaizi Ltd (CC BY-SA
2.0)

Le logiciel libre et le droit d'auteur sont étroitement liés. C'est grâce au détournement (hack) habile de la loi sur le droit d'auteur par Richard Stallman qu'a pu être créée la [General Public License \(GPL\)](#) et, par conséquent, le logiciel libre. La GPL requiert de la part des personnes copiant ou modifiant un logiciel publié sous cette licence qu'elles préservent [les quatre libertés](#). Si cela n'est pas le cas, elles enfreignent alors les clauses de la GPL et perdent ainsi toute protection juridique de leurs copies et modifications.

En d'autres termes, la sévérité des sanctions pour une violation du droit d'auteur est ce qui permet d'assurer la liberté de partage.

Malgré l'utilisation du droit d'auteur pour faire respecter la GPL et toutes les [autres licences du logiciel libre ou open source](#), le droit d'auteur n'est généralement pas si inoffensif. Ce n'est pas étonnant : le droit d'auteur est un monopole intellectuel. En règle générale, il cherche à empêcher le partage – pas à le promouvoir. Ainsi, les ambitions de l'industrie du droit d'auteur vont généralement à l'encontre des aspirations du monde du logiciel libre.

C'est en Europe que l'on retrouve l'une des preuves les plus évidentes du désintérêt du monde du droit d'auteur envers les préoccupations de la communauté du logiciel libre. Les propositions actuelles de [réforme du droit d'auteur](#) au niveau de l'Union européenne contiennent un élément qui aurait des effets dévastateurs pour le codage du logiciel libre. L'article 13 de la pompeusement titrée « Directive du Parlement européen et du Conseil sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique » contient la disposition clef suivante :

Les prestataires de services de la société de l'information qui stockent un grand nombre d'œuvres ou d'autres objets protégés chargés par leurs utilisateurs et qui donnent accès à ces œuvres et autres objets prennent, en coopération avec les titulaires de droits, des mesures destinées à assurer le bon fonctionnement des accords conclus avec les titulaires de droits en ce qui concerne l'utilisation de leurs œuvres ou autres objets protégés ou destinées à empêcher la mise à disposition, par leurs services, d'œuvres ou d'autres objets protégés identifiés par les titulaires de droits en coopération avec les prestataires de services. Ces mesures, telles que le recours à des techniques efficaces de reconnaissance des contenus, doivent être appropriées et proportionnées.

Cela signifie concrètement que les sites détenant une (très) importante base de fichiers téléversés par les utilisateurs et utilisatrices seront forcés de filtrer tous les fichiers avant de les publier. Les problèmes posés par cette proposition sont clairs. Une surveillance constante de l'activité des internautes sur lesdits sites, avec tout ce que cela induit en termes de perte de vie privée. Les faux-positifs sont inévitables, particulièrement parce que les complexités du droit d'auteur ne peuvent pas se voir réduites à de simples algorithmes qui pourront être appliqués automatiquement. Ajouté à l'effet dissuasif que cela aura sur la volonté des internautes de publier des contenus, cela impactera négativement la liberté d'expression et [affaiblira le domaine public](#) (article en anglais).

Le coût élevé de la mise en place des filtres de contenus – le système ContentID de Google a nécessité [50 000 heures de codage](#) (page en anglais) et coûté 60 millions de dollars – signifie qu'un nombre restreint de sociétés finiront par contrôler le marché des systèmes de censure. Leur pouvoir d'oligopole leur donne la possibilité de faire payer très cher leurs services, ce qui imposerait de lourdes charges aux entreprises de l'Union européenne et conduirait à une diminution des *startups* dans la région. Un autre problème, parmi d'autres, avec cette idée : le fait non-négligeable que [cela pourrait être contraire au droit de l'UE en vigueur](#) (en anglais).

L'article 13 a été spécifiquement rédigé pour satisfaire le désir à peine déguisé de l'industrie européenne du droit d'auteur d'attaquer des entreprises états-uniennes prospères comme Google ou Facebook. Mais le filtrage des contenus mis en ligne est une arme grossière et va en affecter beaucoup d'autres qui, ironiquement, vont être moins capables que les géants d'Internet de se conformer aux onéreuses exigences de la censure. Par exemple, il est fort probable que Wikipédia rentrera dans le périmètre de la nouvelle règle. Après tout,

le projet héberge un grand nombre d' « objets protégés » chargés par des utilisateurs et utilisatrices. Comme le montre [un billet sur le blog de Wikimedia](#) (en anglais), « il serait absurde de demander à la Fondation Wikimedia de mettre en place des systèmes automatisés coûteux et technologiquement défectueux pour détecter des violations de droit d'auteur. »

Le point de l'article 13 qui est peut être le plus inquiétant pour les lecteurs du *Linux Journal* concerne les conséquences pour le logiciel libre. Une autre catégorie de sites web qui donnent accès « à des œuvres ou d'autres objets protégés chargés par leurs utilisateurs » : les plateformes de développement collaboratif et les dépôts de code [informatique]. Comme l'explique le site [Savecodeshare.eu](#) (Note de traduction : en anglais, voir l'[article de l'April qui soutient cette campagne](#)), créé par la Free Software Foundation Europe et OpenForum Europe (note de transparence : je suis un membre bénévole de [OpenForum Academy](#)) :

Si cette réforme du droit d'auteur devait être votée, chaque utilisateur ou utilisatrice d'une plateforme de partage de code, qu'il ou elle soit une personne physique, une entreprise ou une administration publique, serait traité comme un potentiel contrevenant au droit d'auteur : tous ses contenus, incluant des dépôts entiers de code, seraient contrôlés et empêchés d'être partagés en ligne à n'importe quel moment. Cela restreindrait la liberté des développeurs et développeuses d'utiliser des composants et outils logiciels spécifiques, ce qui, en retour, conduirait à moins de compétition et d'innovation. Finalement, cela pourrait conduire à des logiciels moins fiables et à une infrastructure logicielle moins résiliente pour tout le monde.

Comme [l'explique en détail un livre blanc](#) (PDF en anglais) de la même organisation, des sites web majeurs tels que Software

Heritage, GitHub, GitLab, [GNU](#) Savannah et SourceForge sont menacés. Il met en exergue le fait que si cette proposition de loi venait à être adoptée, ces sites seraient directement responsables d'un grand nombre d'actions de leurs utilisateurs et utilisatrices, ce qui inclut le téléversement de copies non autorisées de logiciels et l'utilisation de code contraire à la licence initiale. Du fait de la difficulté, voire de l'impossibilité pour la plupart de ces sites d'éviter que cela se produise, il est fort probable que certains d'entre eux bloquent l'accès à leur site aux utilisateurs et utilisatrices européens et arrêtent leur activité au sein de l'UE. Les projets de logiciels libres pourraient alors être forcés de faire la même chose. Dans le livre blanc, Thomas Pfeiffer, membre du conseil d'administration de KDE, est cité ainsi :

Pour savoir à quel point KDE est directement touché par le règlement proposé, il faut se demander si la configuration ci-dessus ferait de nous des « fournisseurs de services de la société de l'information stockant et distribuant de grandes quantités d'œuvres ou d'autres objets téléchargés par leurs utilisateurs ». Si c'est le cas, nous devrions probablement déplacer la majeure partie de notre infrastructure et de notre organisation en dehors de l'UE.



Figure 1 : Les sociétés et services concernés par l'Article 13 (Image fournie par EDiMA : <http://edima-eu.org/wp-content/uploads/2018/01/Services-affected-by-Article-13-Infographic.jpg>)

Le potentiel impact de l'Article 13 de la directive sur le droit d'auteur sur la façon dont le logiciel libre est créé tout autour du globe est clairement considérable. La bonne nouvelle est que cette loi européenne n'a pas encore été finalisée et est toujours amenée à évoluer ; la mauvaise est qu'elle n'évolue actuellement pas dans le bon sens.

Par exemple, le responsable politique supervisant l'adoption de cette nouvelle loi par le Parlement européen a récemment proposé un amendement qui exonérerait les grands sites de filtrer les contenus mis en ligne à condition que ceux-ci signent des [accords avec l'ensemble des titulaires de droits d'auteur](#) sur les contenus qu'ils hébergent. Ce qui est

impossible pour les dépôts de code [informatique], étant donné le volume de fichiers téléversés – il n'existe pas de sociétés de perception pour les développeurs et développeuses, comme on peut en trouver chez les musicien·nes ou auteur·es, pouvant par exemple accorder une licence globale sur l'ensemble du contenu hébergé. L'article 13, qu'il s'agisse de filtre automatisé ou d'accord de licence obligatoire, est inconciliable avec la manière de fonctionner des principaux sites dans le domaine du logiciel libre.

Ses défauts fondamentaux impliquent que l'article 13 doit être retiré de la directive sur le droit d'auteur. Un site multilingue baptisé Savethememe.net (en anglais) a été mis en place pour faciliter la prise de contact direct avec les membres du Parlement européen, qui auront un vote décisif sur les propositions. Un autre moyen d'action est de faire connaître la nocivité de l'article 13 pour l'ensemble de l'écosystème du logiciel libre, et sur les effets secondaires négatifs que cela aurait pour l'innovation en général et pour la société.

Plus les programmeurs et programmeuses sont conscient·es du problème et le font savoir partout, plus les dépôts de code les plus affectés se joignent à la vague globale d'inquiétude grandissante sur les conséquences des filtres de contenus, plus grand sera l'impact de leur appel à complètement abandonner l'article 13.

À propos de l'auteur

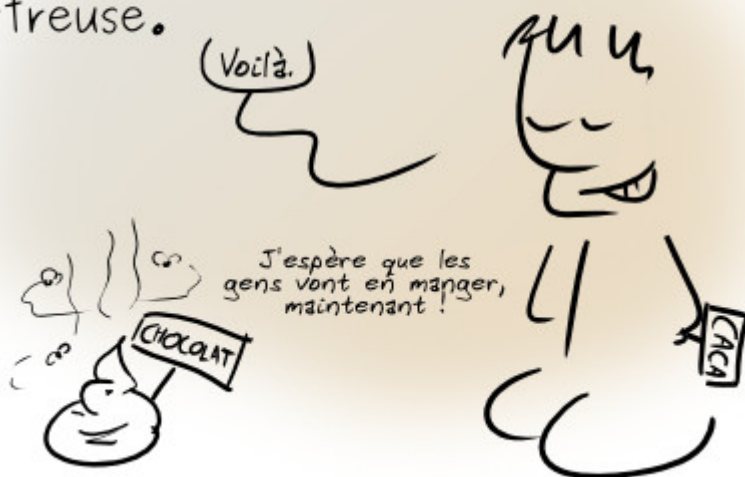
Glyn Moody écrit au sujet d'Internet depuis 1994, et au sujet des logiciels libres depuis 1995. En 1997, il a écrit le premier article grand public sur GNU/Linux et le logiciel libre, paru dans Wired (en anglais). En 2001, son livre *Rebel Code: Linux And The Open Source Revolution* a été publié. Depuis, il a très souvent écrit sur le logiciel libre et les libertés informatiques. Il a un blog et il est actif sur des réseaux sociaux : @glynmoody sur Twitter ou identi.ca, et

+glynmoody sur [Google+](#).

Geektionnerd : Dépêches Melba XVI

DÉPÊCHES MELBA XVI

1. Internet Explorer pourrait changer de nom pour faire oublier sa réputation désastreuse.



2. En France, notre Ministre du Showbiz souhaite développer un blocage de sites plus efficace.



3. Enfin, Mark Zuckerberg a relevé le défi de se verser un seau d'eau glacée sur la tête pour promouvoir la lutte contre la maladie de Charcot.



Sources sur Numerama :

- [Internet Explorer pourrait changer de nom](#)
- [Filippetti veut un blocage de sites réellement efficace](#)
- [Mark Zuckerberg se verse un seau d'eau glacée, défie Bill Gates de l'imiter](#)

Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)

Le site Groklaw baisse le rideau à cause de la surveillance de la NSA !

Coup de tonnerre dans la blogosphère ! Le célèbre site [Groklaw](#) vient de publier un poignant dernier billet, dont nous vous proposons la traduction ci-dessous.

En cause, la surveillance et l'impossibilité de sécuriser sa communication par courriel, suite aux récentes révélations de Snowden. La spécialité de Groklaw c'est d'expliquer, relater, voire parfois révéler, collectivement des affaires et questions juridiques liées aux nouvelles technologies en général et au logiciel libre en particulier. Comment poursuivre si on se sent ainsi potentiellement violé(e) sans plus pouvoir garantir la confidentialité de ceux qui participent et envoient des informations au site ?

Ce qui fait dire en fin d'article, non sans amertume, à la fondatrice du site [Pamela Jones](#) : "But for me, the Internet is over".

Est-ce une décision exagérée ? A-t-elle réagi trop vite, sous la coup de la colère et de l'émotion ? Toujours est-il qu'une telle décision, aussi radicale soit-elle, aide à faire prendre conscience de la gravité de la situation...



Exposition forcée

Forced Exposure

Pamela Jones – 20 août 2013 – Groklaw

(Traduction : farwarx, GregR, aKa, phi, yoLotus, bituur, rbouille, eeva, Asta, Mari, goofy, GregR, Asta, Penguin, Slystone + anonymes)

Le propriétaire de Lavabit nous a récemment [annoncé](#) qu'il avait cessé d'utiliser les mails, et que si nous savions ce qu'il sait, nous en ferions autant.

Il n'y a aucun moyen de faire vivre Groklaw sans utiliser le courrier électronique. C'est là où est le casse-tête.

Que faire ?

Alors, que faire ? J'ai passé les deux dernières semaines à essayer de trouver une solution. Et la conclusion à laquelle je suis arrivée est qu'il n'y a aucun moyen de continuer Groklaw, pas sur le long terme, et c'est extrêmement malheureux. Mais il est bon de rester réaliste. Et la simple réalité est la suivante : peu importe les bons arguments en faveur de la collecte et de la surveillance de toutes les informations que nous échangeons avec les autres, et peu importe à quel point nous sommes tous « propres » pour ceux qui nous surveillent, je ne sais pas comment fonctionner dans un tel environnement. Je ne vois pas comment continuer Groklaw ainsi.

Il y a des années de cela, lorsque je vivais seule, je suis arrivée à New York et, comme j'étais encore naïve au sujet des gens malintentionnés dans les grandes villes, j'ai loué un appartement bon marché au sixième et dernier étage d'un bâtiment sans ascenseur, à l'arrière de celui-ci. Cela signifiait bien sûr, comme n'importe quel New-Yorkais aurait pu me le dire, qu'un cambrioleur pouvait monter le long de l'issue de secours incendie ou accéder au dernier étage via les escaliers intérieurs et ensuite sur le toit puis redescendre par une fenêtre ouverte de mon appartement.

C'est exactement ce qui s'est passé. Je n'étais pas là quand c'est arrivé, donc je n'ai été blessée physiquement d'aucune façon. De plus je n'avais rien de valeur et seulement quelques objets furent volés. Cependant tout a été fouillé et jeté au sol. Je ne peux pas décrire à quel point cela peut être dérangent de savoir que quelqu'un, un inconnu, a farfouillé dans vos sous-vêtements, regardé vos photos de famille et pris quelques bijoux qui étaient dans votre famille depuis des générations.

Si cela vous est déjà arrivé, vous savez qu'il n'était plus possible pour moi de continuer à vivre là, pas une nuit de plus. Il se trouvait que, selon mes voisins, c'était certainement le fils du gardien. Ceci m'a frappée au premier abord mais ne semblait pas surprenant pour mes voisins les plus anciens. La police m'a simplement signifié qu'il ne fallait pas espérer récupérer quelque chose. Je me suis sentie violée. Mes sous-vêtements étaient tout ce qu'il y a de plus normal. Rien d'outrageusement sexy mais c'était l'idée que quelqu'un d'inconnu ait pu les toucher. J'ai tout jeté. ils ne seront plus jamais portés.

C'est comme ça que je me sens maintenant, sachant que des personnes que je ne connais pas peuvent se promener à travers mes pensées, espoirs, et projets, à travers les messages que j'échange avec vous.

Ils nous ont dit que si on envoyait un courriel hors des USA ou si on en recevait un venant de l'extérieur des USA, il serait lu. S'il est chiffré, il sera conservé pendant 5 ans, en espérant sans doute que la technologie aura assez évolué pour pouvoir le déchiffrer, contre notre volonté et sans que nous soyons au courant. Groklaw a des lecteurs partout sur la planète.

Je n'ai pas d'engagement en politique, par choix, et je dois dire qu'en me renseignant sur les dernières affaires, cela m'a convaincue d'une chose : j'ai raison de l'avoir évitée. Selon un texte sacré, il n'appartient pas à l'homme de savoir où mettre son prochain pas. Et c'est vrai. Les humains ne sont des humains et nous ne savons pas quoi faire de nos vies la moitié du temps, encore moins gouverner correctement d'autres humains. Et c'est démontré. Quel régime politique n'a pas été essayé ? Aucun ne satisfait tout le monde. Je pense que nous avons fait cette expérience. Je n'attends pas beaucoup de progrès sur ce point.

Je me souviens très nettement du 11 septembre. Un membre de ma famille était supposé être dans le World Trade Center ce matin-là, et quand j'ai regardé en direct à la télévision les gratte-ciel tomber avec des personnes à l'intérieur, je ne savais pas qu'elle était en retard ce jour et donc en sécurité. Mais est-ce qu'il importe que vous connaissiez quelqu'un en particulier, quand vous regardez des frères humains se tenir par la main et se jeter par des fenêtres de gratte-ciel vers une mort certaine, ou quand vous voyez les buildings tomber en poussière, sachant que de nombreuses personnes comme vous furent également transformées en poussière ?

J'ai pleuré pendant des semaines, comme ça ne m'est jamais arrivé, ni avant, ni depuis, et j'en garderai le souvenir jusqu'à ma mort. Une des choses qui m'angoissait le plus c'est de savoir qu'il y a des gens dans le monde qui ont envie d'infliger la même chose à d'autres, à des frères humains, des

inconnus ou des civils nullement impliqués dans aucune guerre. Cela semble ridicule, je suppose. Mais je vous dis toujours la vérité et c'est ce que je ressentais sur le moment. Alors imaginez ce que je ressens, imaginez ce que je dois ressentir maintenant sur la planète où nous vivons, si les dirigeants du monde entier pensent que la surveillance totale est une bonne chose...

Je sais. Ce n'est peut-être même pas le cas. Mais si ça l'était ? Le savons-nous seulement ? Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est qu'il n'est pas possible d'être pleinement humain si vous êtes surveillé 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Le Centre Berkman de l'Université de Harvard, il y a quelques années, avait un [cours](#) sur la cyber-sécurité et la vie privée sur internet. Les ressources liées à ce cours sont [toujours en ligne](#). Ce cours expliquait comment protéger sa vie privée dans un monde virtuel, parlant de choses étonnantes, avec des intitulés tels que "Is Big Brother Listening?"

Et comment ?

Vous y trouverez toutes les lois des États-Unis relatives à la vie privée et à la surveillance. Il ne semble pas pour autant que chacun respecte les lois qui se mettent en travers de son chemin de nos jours. Ou bien si les gens trouvent qu'ils ont besoin d'une loi pour rendre un comportement légal, ils vont simplement écrire une nouvelle loi, ou réinterpréter une ancienne loi et passer outre. Ce n'est pas ça, le respect de la loi tel que j'ai appris.

Bref, le cours faisait mention de passages du [livre](#) de Janna Malamud Smith, "Private Matters: In Defense of the Personal Life" et je vous encourage à le lire. J'encourage le président et la NSA à le lire également. Je sais. Ils ne me lisent certainement pas. Pas de cette manière-là en tout cas. Mais c'est important, parce que l'idée de ce livre, c'est que la vie privée est vitale pour rester un être humain, c'est la

raison pour laquelle l'une des pires punitions imaginables, c'est la surveillance totale :

Pour bien comprendre ce qu'est la vie privée il faut regarder ce qui se passe dans les situations extrêmes où elle est absente. Se remémorant Auschwitz, Primo Levi avait remarqué que « la solitude dans un camp était plus précieuse et rare que le pain ». La solitude est un des aspects de la vie privée et malgré la mort accablante, la famine et l'horreur des camps, Levi savait qu'elle lui manquait... Levi a passé une grande partie de sa vie à essayer de mettre des mots sur son expérience des camps. Comment, se demandait-il à voix haute, dans « Survivre à Auschwitz », décrire la « démolition d'un homme », un processus pour lequel les mots manquent dans notre langage.

Nous nous servons de notre vie privée comme d'un espace sûr loin de toute terreur ou d'agression. Lorsque vous enlevez à une personne la possibilité de s'isoler ou de conserver des informations intimes pour elle-même, vous la rendez extrêmement vulnérable...

L'état totalitaire surveille tout le monde, mais garde ses plans secrets. La vie privée est vue comme dangereuse car elle favorise la résistance. Espionner continuellement et ensuite poursuivre les gens pour ce qui est souvent de petites transgressions de la loi, voilà une façon de maintenir un contrôle sur la société, d'affaiblir et d'annihiler toute forme d'opposition...

Et même quand on se débarrasse de ceux qui nous harcèlent vraiment, il est souvent très difficile de ne pas se sentir soi-même surveillé, c'est pourquoi la surveillance est un moyen de contrôle extrêmement puissant. Cette tendance qu'a l'esprit de se sentir toujours surveillé, même étant seul... peut vous inhiber. Quand ils se sentent surveillés, sans en être vraiment sûrs, sans savoir ni si, ni quand, ni comment, la force de surveillance hostile les frappera, les gens se

sentent effrayés, contraints, préoccupés.

J'ai déjà [cité](#) ce livre, quand les mails des reporters de CNET étaient lus par Hewlette-Packard. Nous avons pensé que c'était horrible. Et ça l'était. HP a fini par leur offrir de l'argent pour essayer de se faire pardonner. Nous en savions vraiment peu à l'époque.

Mme Smith continue :

Quelle que soit la société qui privilégie l'individualité, l'assurance d'une vie privée est une composante essentielle de l'autonomie, de la liberté et donc du bien-être psychologique des gens. Pour résumer rapidement, à la question « Comment ne pas déshumaniser les gens » nous pourrions répondre : ne terrorisez pas ou n'humiliez pas, n'affamez pas, ne laissez pas souffrir du froid, n'épuisez pas les populations, ne les avilissez pas, ou ne leur imposez pas une soumission dégradante. Ne provoquez pas l'éloignement des gens qui s'aiment, n'exigez rien en vous exprimant dans un langage incorrect, écoutez les gens attentivement, ne réduisez pas la vie privée à néant. Les terroristes de toutes sortes réduisent la vie privée en la condamnant à la clandestinité et en utilisant la surveillance hostile pour profaner cet indispensable sanctuaire.

*Mais si nous décrivons une norme pour dire comment traiter quelqu'un humainement, pourquoi dépouiller quelqu'un de sa vie privée en est-il une violation ? Et qu'est-ce que la vie privée ? Dans son livre, *Privacy and Freedom*, Alan Westin cite quatre « états » de la vie privée : solitude, anonymat, réserve, et intimité. Les raisons pour lesquelles nous devons donner de la valeur à la vie privée deviennent plus claires lorsque l'on explore ces quatre états...*

L'essence de l'intimité est un sentiment de choix et de contrôle. Vous contrôlez qui regarde ou apprend sur vous. C'est vous qui choisissez de partir ou de revenir...

L'intimité est un état interne qui nous permet de moduler notre personnage public, physiquement ou émotionnellement, et parfois les deux. Elle nous permet de nous construire une histoire personnelle, d'échanger un regard, ou de se reconnaître profondément. On peut s'ignorer sans se blesser. On peut faire l'amour. On peut se parler franchement avec des mots qu'on n'utiliserait pas face à d'autres, exprimer des idées et des sentiments, positifs ou négatifs, inacceptables en public. (Je ne pense pas avoir surmonté sa disparition. Elle paraît incapable d'arrêter de mentir à sa mère. Il a l'air vraiment trop mou dans ce short de sport. Je me sens excité. En dépit de tout, il me tarde de le revoir. Je suis si en colère contre toi que je pourrais crier. Cette blague est dégoûtante, mais elle est très marrante, etc.). Protégée d'une exposition forcée, une personne se sent souvent plus capable de se livrer.

J'espère que cela éclaire les raisons de mon choix. Il n'existe dorénavant aucun bouclier contre l'exposition forcée. Rien de ce que nous faisons n'a de rapport avec le terrorisme, mais personne ne peut se sentir assez protégé face à cette exposition forcée, jusqu'au moindre petit échange avec quelqu'un par courriel, particulièrement vers les USA ou en provenance des USA, mais en réalité depuis n'importe où. Vous n'attendez pas d'un étranger qu'il lise votre conversation privée avec un ami. Et une fois que vous savez qu'on peut le faire, que dire de plus ? Contrainte et préoccupée, voilà exactement comment je me sens.

Voilà, nous y sommes. C'est la fin de la fondation Groklaw. Je ne peux pas faire vivre Groklaw sans votre participation. Je n'ai jamais oublié cela lorsque nous avons remporté des victoires. C'était vraiment un effort collectif, or de toute évidence il n'existe plus maintenant de moyen privé pour collaborer.

Je suis vraiment désolée qu'il en soit ainsi. J'aimais

Groklaw, et je crois que nous y avons contribué significativement. Mais même cela s'avère être moins que ce que nous pensions, ou moins que je ne l'espérais en tous cas. Mon souhait a toujours été de vous montrer qu'il y a de la beauté et de la protection à l'intérieur des lois, que la civilisation actuelle en dépend en fait. Quelle naïveté !

Si vous voulez rester sur Internet, mes recherches indiquent qu'une mesure de sécurité à court terme face à la surveillance, dans la mesure où cela reste possible, est d'utiliser un service de courriels comme [Kolab](#), qui est hébergé en Suisse, et par conséquent a une législation différente des USA, avec des lois qui visent à permettre davantage de confidentialité aux citoyens. J'ai maintenant une adresse chez eux, p.jones at mykolab.com, au cas où quelqu'un voudrait me contacter pour quelque chose de vraiment important et qui serait inquiet d'écrire un message vers une adresse sur un serveur américain. Mais mon autre adresse est encore valide. À vous de voir.

Ma décision personnelle est de me retirer d'Internet autant que possible. Je suis simplement une personne ordinaire. Je sais, après toutes mes recherches et des réflexions approfondies, que je ne peux pas rester en ligne sans perdre mon humanité, maintenant que je sais qu'assurer ma vie privée en ligne est impossible. Je me retrouve bloquée pour écrire. J'ai toujours été une personne réservée. C'est pourquoi je n'ai jamais souhaité être célèbre et c'est pourquoi je me suis toujours battue de toutes mes forces pour maintenir ma vie privée et la vôtre.

Si tout le monde faisait comme moi, rester en dehors d'Internet, l'économie mondiale s'effondrerait, je suppose. Je ne peux pas réellement souhaiter ça. Mais pour moi, Internet c'est fini.

Ceci est donc le dernier article de Groklaw. Je n'activerai pas les commentaires. Merci pour tout ce que vous avez fait.

Je ne vous oublierai jamais et n'oublierai jamais le travail que nous avons fait ensemble. J'espère que vous vous souviendrez de moi aussi. Je suis désolée mais je ne peux pas aller contre mes sentiments. Je suis ce que je suis et j'ai essayé, mais je ne peux pas.

Quelques enseignements de la décennie Pirate Bay sur la censure et le partage

[The Pirate Bay](#) fête ses dix ans d'âge cette année.

L'occasion pour [Rick Falkvinge](#) ([souvent traduit](#) par le Framablog) d'en faire un petit bilan et perspectives...



La décennie Pirate Bay : combattre la censure, les monopoles du copyright octet par octet

[Pirate Bay decade: Fighting censorship, copyright monopolies bit by bit](#)

Rick Falkvinge – 16 août 2013 – RT

(Traduction Framalang : Slystone, gaetanm, Alain_111, maximem, greygjhart, Asta, lamessen, FF255, angezanetti, @zKooky, Genma + anonymes)

Pendant 10 ans, The Pirate Bay a fait apparaître clairement qu'aucune loi dans le monde ne peut couper un service Internet voulu par des centaines de millions de personnes. Il continuera à se décentraliser pour se protéger des assauts légaux, affirme ici le fondateur du Parti Pirate suédois Rick Falkvinge.

Le phénomène de partage de la culture et du savoir semble osciller entre des cycles de décentralisation et de centralisation. The Pirate Bay est apparu sans tambour ni trompette il y a 10 ans en 2003. À cette époque, [BitTorrent](#) n'était pas du tout la technologie privilégiée pour le partage, et le groupe de réflexion suédois appelé *The Pirate Bureau* voulut tester cette technologie, qui semblait prometteuse car décentralisée.

Alors que nous pourrions penser que le partage devrait être décentralisé par nature, il apparaît que c'est rarement le cas. Quand nous partageons culture et savoir pendant notre adolescence, cela se faisait sur cassettes audio. Les lecteurs de cassette de cette époque étaient d'ailleurs livrés avec deux emplacements à cassettes et un bouton *copier A sur B*, fournissant des fonctionnalités pour faciliter le partage de la culture et du savoir entre les gens.

Quand les ordinateurs sont arrivés, ils utilisaient également

les cassettes pour stocker la culture, la connaissance et les programmes, ainsi le partage au sein de ce nouveau monde n'en était que plus facilité.

Autour des années 90, les modems sur ligne téléphonique devinrent populaires, et un pré-Internet composés de proto-sites [BBS](#) (Bulletin Board System) émergea. Plutôt que de se connecter au Net et d'être en ligne avec tout le monde en même temps, on connectait son ordinateur à un seul BBS via sa ligne téléphonique, et ces BBS partageaient ensuite les fichiers entre eux, les rendant de ce fait disponibles à tous leurs utilisateurs.

Comme c'était toujours plus pratique que de partager et copier des cassettes entre amis, le partage de culture et de connaissance via les BBS se répandit rapidement. Il y avait des dépôts centralisés d'où vous pouviez télécharger les tendances du moment, principalement des fichiers textes, des jeux et occasionnellement de la pornographie pixélisée en faible résolution (Un BBS avec un demi gigaoctet d'espace disque était énorme à cette époque).

Centralisé versus décentralisé

Faisons *avance rapide* pour arriver au temps du déploiement d'Internet en général, et de [Napster](#) en particulier. Quand les BBS avaient l'intégralité des catalogues sur leurs disques durs, le génie de Napster fut de connecter les disques durs des utilisateurs les uns aux autres plutôt que de tenter de tout rassembler de façon centralisée.

Le pari de Napster était que l'industrie de l'enregistrement du disque verrait les opportunités de profits, et ferait de Napster une partie de cette industrie. L'alternative serait de forcer le partage clandestin, d'encourager la décentralisation.

Comme le dit [Cory Doctorow](#) : « Copier devient toujours plus simple, partager ne sera jamais plus difficile que ça ne l'est

à présent. »

Napster était aussi une merveille dans sa facilité d'utilisation. Vous tapiez le nom d'une chanson, vous l'écoutez quasiment instantanément. On ne pouvait pas mieux faire. À toutes les conférences sur le peer-to-peer et l'architecture technique qui expliquait le succès de Napster, c'était la simplicité d'utilisation qui était la caractéristique principale et non sa technique sous-jacente.

Maintenant, comme nous le savons, l'industrie de la musique a choisi la folie plutôt que la raison (et continue de faire ainsi), en décidant de tuer Napster.

À ses débuts, un protocole relativement décentralisé appelé [DirectConnect](#) est apparu, qui donnait la possibilité à tout un chacun de déployer son propre clone de Napster. Mais les transferts étaient plutôt inefficaces – vous deviez trouver spécifiquement la personne qui avait le contenu que vous vouliez, et ensuite créer votre propre copie du fichier culturel partagé depuis les sources fournies par cette personne.

L'ère Pirate Bay : combattre la censure

La technologie BitTorrent, rendue très populaire par The Pirate Bay, a amélioré cela de deux manières.

Dans un premier temps, tout le monde transférait à tout le monde. Si vous cherchiez des sources pour produire votre propre copie de Game of Thrones et que 10.000 personnes partageaient ces sources, vous ne les obteniez pas à partir d'une seule personne, mais à partir de différents morceaux de milliers de personnes à la fois. Ce qui était bien plus efficace.

La seconde amélioration eut ceci de remarquable qu'elle n'était pas technique mais juridique. Des personnes avaient été mises en cause pour le partage de milliers de fichiers

culturels, permettant aux autres d'avoir leurs propres copies pour leurs propres usages, mais il n'était pas possible de voir quelles autres sources partageait une personne, juste parce que l'on ne recevait d'elle qu'une partie de ses fichiers pour un élément spécifique. Cela ajoutait une protection significative contre des poursuites éventuelles pour avoir enfreint le monopole du copyright.

Mais la vraie percée de The Pirate Bay ne repose pas dans sa technologie, mais dans sa défense des droits civiques. Lorsqu'ils étaient persécutés par les avocats de l'industrie du copyright, les opérateurs de The Pirate Bay leur ont répondu, et les gens les aimaient pour cela. Ils n'ont pas perdu leur temps à être poli non plus. « Allez vous faire foutre » était une réponse très gentille à une menace vide d'un point de vue légal. Une fois qu'ils ont publié toutes les menaces reçues et leur réponse en ligne, ils sont instantanément devenus les héros d'une génération du partage.

Ce qui est le plus intrigant est que les avocats de ces industries du copyright martèlent que les droits exclusifs (les monopoles) sont une « propriété », alors que ce n'est clairement pas le cas dans la loi. On pourrait penser que les avocats ne mentiraient pas à propos de ce que dit réellement la loi. Pourtant ils persistent à le faire, pour de simples questions de relations publiques : essayer de faire apparaître le monopole comme de la propriété alors qu'en réalité c'est un monopole qui limite les droits à la propriété.

L'industrie du copyright n'a pas perdu de temps dans sa lutte visant à censurer The Pirate Bay, en utilisant tous les prétextes, de la pornographie infantile (oui, ils ont constamment tenté d'associer la culture du partage libre avec le viol d'enfant) aux embargos à l'échelle mondiale.

Dans certains pays, l'industrie du copyright a réussi à introduire ce type de censure en théorie, mais des outils pour la contourner apparaissent alors presque instantanément.

Ainsi, The Pirate Bay se présente comme le site BitTorrent le plus résistant du monde, une réputation durement gagnée et à laquelle le site a tous les droits de prétendre. Il a combattu la censure à peu près partout dans le monde, enseignant par là-même à la population comment éviter la censure gouvernementale.

Il est clair et évident que The Pirate Bay évolue peu. Du point de vue technique, il reste à peu près le même site qu'en 2006. Il faut remarquer que c'est le seul dans son genre au sein du top 100 mondial des sites.

Ce fait en dit aussi beaucoup sur la demande actuelle pour les services fournis. La condamnation des premiers opérateurs de The Pirate Bay en 2009 n'a évidemment rien changé en ce qui concerne le site lui-même. Alors que le procès en tant que tel était une blague juridique commandée par correspondance depuis les États-Unis que le futur jugera très sévèrement, il n'a pas fait la moindre égratignure au partage.

Aucune loi ne peut l'arrêter

À l'heure actuelle, en 2013, il existe des cartes recensant les endroits où les gens se livrent le plus au partage de la culture et de la connaissance, en violation du monopole du copyright. Les États-Unis sont systématiquement en dessous de la moyenne sur ces cartes, mais il n'y a pas de quoi se vanter : en comparant les cartes du partage à celles de la bande-passante domestique, on s'aperçoit qu'elles sont très fortement corrélées.

Ainsi, le fait que les gens résidant aux États-Unis partagent moins que leurs collègues européens ou asiatiques n'a rien à voir avec leur respect des monopoles qui faussent le marché : s'ils partagent moins, les causes réelles en sont les infrastructures gravement sous-développées et lentes présentes aux États-Unis.

Cet article a débuté avec une étude de l'opposition entre la

centralisation et la décentralisation. Cela aurait tout aussi bien pu être une étude de la confrontation entre la communauté de la justice et celle des entrepreneurs techniques. Là où les juristes attaquent la technologie, cette dernière répond par la décentralisation, devenant de ce fait résistante aux attaques.

Une décennie avec The Pirate Bay a rendu quatre choses limpides quant aux prévisions pour le futur.

La première est que The Pirate Bay a montré qu'aucune loi existante ne peut arrêter un service voulu par des centaines de millions de personnes ; la seconde est que la censure gouvernementale est aussi détestée universellement qu'elle est facilement détournée ; la troisième est que les services continuent à se décentraliser pour se protéger des attaques légales ; et la quatrième est que le partage de la culture et de la connaissance en violation du monopole du droit d'auteur continue de croître tous les jours après avoir déjà atteint des sommets.

Je pense que des enseignements importants peuvent être tirés de ces quatre observations. Si seulement nos hommes politiques pouvaient en prendre conscience, nous nous en porterions beaucoup mieux.

Crédit photo : [Sopues](#) (Creative Commons By)

**Gros succès pour le
« navigateur pirate » de The**

Pirate Bay

Le lanceur d'alerte [Edward Snowden](#) aurait-il réveillé les consciences ? Plus de cent mille téléchargements en trois jours pour le « [PirateBrowser](#) », navigateur spécifique (Firefox+Tor) mis récemment en ligne par [The Pirate Bay](#) pour contourner les sites bloqués par la censure, le plus souvent d'État !

Remarquons cependant que seul un exécutable Windows est pour le moment distribué, sans ses sources. Prudence donc si vous n'accordez pas une confiance aveugle à The Pirate Bay (qui s'offre là un bon coup de projecteur à moindres frais ?).

Si vous souhaitez l'anonymat en plus du contournement de la censure, allez plutôt voir directement du côté de [Tor](#) (qui propose d'ailleurs un [Tor Browser bundle](#) avec ses sources).



Le navigateur anti-censure de The Pirate Bay atteint les 100 000 téléchargements

[Pirate Bay's Anti-Censorship Browser Clocks 100,000 Downloads](#)

Ernesto – 13 août 2013 – TorrentFreak.com

(Traduction : tetrakos, greygjhart, Genma, Penguin, ronane, Arthrik, Jeey, Tsigorf, ane o'nyne, Théotix + anonymes)

Il aura suffi de trois jours pour que PirateBrowser, le navigateur anti-censure de The Pirate Bay qui permet aux

personnes de passer outre les filtrages mis en place par les fournisseurs d'accès à internet et ainsi d'accéder aux sites bloqués, soit téléchargé plus de cent mille fois. Les membres de l'équipe The Pirate Bay ne s'attendaient pas à ce que ce navigateur soit diffusé aussi rapidement et ils précisent qu'ils sont déterminés à fournir d'autres outils anti-censure.

À l'occasion de son dixième anniversaire samedi dernier, The Pirate Bay a envoyé un cadeau à ses utilisateurs : le navigateur [PirateBrowser](#).

Bloqué suite à des décisions de justice dans le monde entier, The Pirate Bay est sans conteste l'un des sites les plus censurés sur Internet. Le navigateur PirateBrowser permet à ses utilisateurs de contourner ces restrictions.

Il semble que l'idée du navigateur soit arrivée à point nommé. En effet, des statistiques ont été relevées aujourd'hui, et montrent que les utilisateurs bloqués l'ont téléchargé en masse.

Ainsi, trois jours après [le lancement](#), plus de cent mille personnes ont déjà téléchargé PirateBrowser depuis le site officiel, tandis que le fichier torrent est partagé par plus de cinq mille personnes à l'heure où nous écrivons cet article.

Même si The Pirate Bay s'attendait à provoquer un certain intérêt, ils n'avaient pas prévu cette avalanche de téléchargements.

« Je ne m'attendais pas à un tel engouement » a déclaré Winston Brahma à TorrentFreak. « Je suppose que les gens veulent voir les sites que les gouvernements et les tribunaux essaient de leur cacher. »

Pour répondre à la demande massive, The Pirate Bay a dû augmenter le débit de la connexion du lien de téléchargement. Même après trois jours, le PirateBrowser reste en moyenne

largement au-dessus du millier de téléchargements par heure.

Le navigateur est basé sur Firefox 23 couplé à un [client Tor \(Vidalia\)](#) et quelques configurations proxy pour accélérer le chargement des pages web. Il est conçu uniquement comme un outil de contournement de la censure : les équipes de The Pirate Bay souhaitent insister sur le fait qu'il n'apporte aucun anonymat aux utilisateurs.

« Le navigateur ne garantit pas l'anonymat et il n'est pas conçu pour cacher votre identité. PirateBrowser est uniquement prévu pour contourner la censure et le blocage de sites web. Si nous avions conçu un navigateur complètement anonyme, il aurait tout simplement ralenti la navigation », explique Winston.

En plus de la version actuelle pour Windows, des versions pour Mac et pour Linux du navigateur PirateBrowser sont annoncées dans un futur proche.

Le navigateur anti-censure n'est que le premier outil réalisé par The Pirate Bay. Une application basée sur BitTorrent, qui permettra à ses utilisateurs de stocker et de distribuer le site The Pirate Bay (ainsi que d'autres) sur leur propres ordinateurs est actuellement en préparation. Un tel outil rendra impossible les blocage par un tiers.

Le jeu du chat et de la souris se poursuit...

**[Communiqué] Framasoft
condamne toute tentative de**

censure sur Wikipédia

Ne craignant pas le ridicule ni [l'effet Streisand](#) dont elle a inévitablement été l'objet, la DCRI ([Direction Centrale du Renseignement Intérieur](#)) a récemment illustré sa méconnaissance de ce qu'est [l'encyclopédie libre et collaborative mondiale](#) en tentant de censurer [une page](#) dont tout porte à croire qu'elle est loin de divulguer des informations classées *secret défense*.

L'association Framasoft se déclare profondément choquée par des mesures d'intimidation dignes d'un autre temps dont a été victime Rémi Mathis, contributeur bénévole de Wikipédia. Nous resterons très attentifs à la tournure des événements et déclarons notre soutien à Wikimédia France, l'association dédiée à la promotion de Wikipédia.

Parmi les innombrables réactions et le buzz de la twittosphère mondiale, lire particulièrement :

- Le communiqué de Wikimédia France : [La DCRI menace un administrateur de Wikipédia pour supprimer un article](#)
- L'analyse de Samuel Authueil [Secret Défense sur Internet](#)
- L'article du journal le Monde : [la DCRI accusée d'avoir forcé illégalement la suppression d'un article de wikipédia](#)
- L'article de Slashdot (en) : [French Intelligence Agency Forces Removal of Wikipedia Entry](#)